

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CREPS DE BORDEAUX-AQUITAINE
MICHEL
05.56.84.80.53
jean.michel@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller en insertion professionnelle
Tests
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Les pré-requis obligatoires liés à la certification seront précisés et détaillés dans la réponse de l'organisme de formation.

Prérequis pédagogiques :

Les candidats doivent être âgé(e)s de 18 ans au moins et être titulaires du PSE1 révisé et du BNSSA en cours de validité. Ils doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités aquatiques et de la natation » datant de moins de 3 mois avant l'entrée en formation. Ils doivent être titulaires de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans. Ils doivent être titulaires des exigences préalables à l'entrée en formation (textes du BPJEPS AAN).

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

La présente consultation cible des actions devant répondre à un besoin de qualification et/ou de compétences des entreprises et des publics visant à faciliter l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi durable.

Contenu et modalités d'organisation

.Le public et les techniques - UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle. - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté. - Contribuer au fonctionnement de la structure. UC4 : Mobiliser les techniques - La réglementation des activités aquatiques et de la natation - La sécurité des usagers - Maîtriser les techniques des activités aquatiques et de la natation - 280 h Animer et enseigner les activités aquatiques et de la natation - UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation - mobiliser les connaissances et les compétences transversales des activités aquatiques et de la natation et notamment les objectifs pédagogiques développés dans le domaine de la découverte, de l'initiation, des apprentissages pluridisciplinaires, de l'apprentissage de la natation - fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation - organiser la séance ou le cycle en prenant en compte les caractéristiques du public... - 250 h Agir dans son milieu professionnel - UC2 : Concevoir, conduire et évaluer son projet d'animation - Concevoir un projet d'animation - Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli - Définir les objectifs et les modalités d'évaluation - Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet - Conduire un projet d'animation - Planifier les étapes de réalisation - Animer une équipe dans le cadre du projet - Procéder aux régulations nécessaires - Evaluer un projet d'un projet d'animation - Utiliser les outils d'évaluation adaptés. - 71 h

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités aquatiques et de la natation - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00450105	du 13/09/2024 au 13/06/2025	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX-AQUITAINE		Non éligible	